



+ ADMINISTRATION

Le nouvel organigramme général des services

Mis en ligne le 30 octobre 2020

Dans un souci d'améliorer la qualité, l'efficacité des missions de services publics assurées par la ville et pour renforcer la transversalité entre les services et assurer une meilleure mutualisation des compétences l'organigramme général a été actualisé, en ce début de mandature.

Cette adaptation de l'organigramme général vise à renforcer la transversalité entre les services et à assurer une meilleure mutualisation des compétences.

C'est aussi l'occasion de rendre visible un fonctionnement d'ores et déjà établi, sans qu'il apparaisse sur l'organigramme en vigueur.

Les principales évolutions :

La Direction Générale Adjointe « Ressources » disparaît au profit de 3 directions déléguées rattachées auprès de la DGS.

Les 3 délégations sont : les finances, les ressources humaines et les affaires juridiques & moyens généraux.

Pour rappel, les 3 directeurs généraux adjoints (services techniques/ Education, culture et sports/ Vie sociale emploi et santé) ainsi que les 3 directeurs délégués sont membres du comité de direction auprès de la DGS.

La « démocratie participative, vie associative et jumelage » est désormais directement rattachée à la

DGS et intègre le CESEL. Il est également créé une mission développement durable, Agenda 21 rattachée à la DGS.

Au sein de la DGST, la gestion technique de proximité (GTP) rejoint la Direction des Espaces Publics. Quant à la sérigraphie, c'est désormais une compétence rattachée à la direction de la communication.

Au sein de la DGAS « Vie sociale, Emploi et Santé », l'Emploi constituera désormais un service au sein de la direction de la Vie sociale-CCAS, sur le budget Ville.

Par ailleurs, le logement est désormais intégré au Pôle social du CCAS.

Au sein de la DGAS « Education, Culture et Sport », le conseil municipal de la jeunesse (CMJ) rejoint le service jeunesse.

Le centre nautique devient un service à part entière et quitte le périmètre du service des sports.

L'action sociale du personnel est une compétence rattachée à la direction déléguée aux RH. Elle n'apparaissait pas dans l'organigramme des services jusqu'alors.

Enfin, le pôle de la Relation citoyenne intègre le service de l'état civil et des affaires générales qui, lui-même, rejoint la direction déléguée aux Affaires Juridiques et Moyens Généraux.

Consultez l'organigramme général des services dans la rubrique La Mairie

